



**gironde numérique**

Le numérique au service des Girondins

**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2015**

**Date de la convocation : 30 novembre 2015**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Daniel HICKEL (membre associé CUB), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Patrick MEIFFREN (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Philippe BALAYE (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Vincent DEDIEU (Suppléant), Monsieur Christophe SERENA (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Conseiller Départemental).

**DÉLIBÉRATION N°151215\_003  
FACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE  
« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

**[www.girondennumerique.fr](http://www.girondennumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondennumerique.fr](mailto:accueil@girondennumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°151215\_003**  
**FACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE**  
**« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

**Considérant** la convocation du comité syndical en date du 30 novembre 2015 fixant le prochain comité syndical le 15 décembre 2015 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

**Considérant** que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 15 décembre 2015 à 18h30,

**Considérant** que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction comptable et budgétaire M14,

**Considérant** que le budget principal est affecté aux moyens généraux de la collectivité,

**Considérant** que le budget annexe M4 «Aménagement Numérique du Territoire» est actuellement affecté à l'exécution du Contrat de Partenariat Public Privé de par sa nature industrielle et commerciale,

**Considérant** que l'équipe Gironde Numérique a été constituée afin de gérer le Contrat de Partenariat Public Privé initial voté en juin 2009,

**Considérant** que le projet Initiative Très Haut Débit (ITHD) relatif à la montée en débit et à la fibre optique à l'abonné requiert un suivi particulier pour la mise en place de l'ingénierie technique, financière et juridique (simulations financières, réunions de travail, élaboration du dossier FSN) et sa construction sur les 30 prochaines années,

**Considérant** qu'aucun personnel nouveau n'a été recruté courant 2015 pour réaliser ces premières missions spécifiques,

Aussi, les parts de charges en ressources humaines qui pèsent sur le budget principal en relation avec la mise en place du projet ITHD sont évaluées comme suit pour l'année 2015:

- Responsable du Syndicat mixte : 25%
- Responsable technique : 25%
- Technicien en télécommunication : 25%
- Responsable administratif et financier : 25%
- Chargé administratif et budgétaire : 25%

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

Envoyé en préfecture le 17/12/2015  
Reçu en préfecture le 17/12/2015  
Affiché le   
ID : 033-200010049-20151215-151215\_003-DE

**DÉLIBÉRATION N°151215\_003**  
**FACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE**  
**« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

Le montant estimatif de cette facturation est d'environ 80 000 € pour l'année 2015. Le montant définitif sera arrêté au vu des frais de personnels lors de la clôture des comptes.

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs :

- De bien vouloir approuver le remboursement par le budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire » vers le budget principal selon les modalités ci-dessus.
- Dit que les crédits nécessaires ont été voté lors du budget primitif 2015.

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 15 décembre 2015

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)